



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du lundi 25 mars 2024**

**Date de la convocation** : mardi 19 mars 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 48

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, M. Stéphane DUSSARPS, M. Antoine CHEVALIER, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

**Étai(en)t représenté(e)s :**

Mme Néjja BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Camille LE DELLIOU (pouvoir à Mme Marie MOULINIER), M. Jean-François BLANCO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT)

**Étai(en)t excusé(es) :**

Mme Fabienne CARA

**Secrétaire de séance** : Madame Marie MOULINIER

-----

**N° 38 Cités éducatives : subventions du GIP-DSU à la Ville de Pau**

**Rapporteur** : M. Jean LACOSTE

Mesdames, Messieurs

Les Cités Éducatives sont un programme initié par l'État en 2019 qui place l'enjeu éducatif au cœur de l'émancipation de la jeunesse des quartiers populaires.

Elles constituent désormais le territoire de référence pour conduire des politiques éducatives ambitieuses et porteuses de sens. La Cité Éducative de Pau s'impose comme une démarche structurante et fondatrice pour l'ensemble des acteurs éducatifs des quartiers Saragosse et d'Ousse des Bois.

En s'appuyant sur l'ensemble des ressources et des atouts du territoire, la Cité Educative renforce la coopération éducative des acteurs et favorise une meilleure articulation entre les différents temps et espaces de vie des enfants.

Par délibération n°21 du 12 avril 2021 visée en préfecture le 16 avril suivant, la Ville de Pau a été autorisée à percevoir deux subventions de la part du Groupement Intérêt Public – Développement Social et Urbain (GIP-DSU) de l'Agglomération de Pau, dans le cadre du programme « Cités Educatives », à destination de la Direction Culture.

Les crédits « Cités Éducatives » ont été affectés aux actions qui bénéficient aux habitants, aux professionnels et aux enfants des deux quartiers prioritaires.

Lors de son Conseil d'Administration du 21 décembre 2023, le GIP-DSU a réservé une suite favorable au financement de l'opération Culturelle intitulée « Projet Académie d'Éloquence » composé d'un parcours intensif et d'un parcours scolaire.

Le montant de la subvention s'élève pour le « Projet Académie d'Éloquence » à 40 000 € répartis comme suit : 30 000 € pour le parcours intensif 2023 et 10 000 € pour le parcours scolaire 2023/2024.

Les modalités de paiement par le GIP-DSU s'établissent comme suit :

Direction Culture « Projet Académie d'Éloquence » :

- 100 % de la subvention après signature de la convention, soit 30 000 €, pour le parcours intensif,
- 80 % de la subvention allouée au début de l'action après signature de la convention, soit 8 000 €, pour le parcours scolaire. Le paiement du solde ne pourra être effectué qu'après production et acceptation par le GIP-DSU d'un bilan financier, quantitatif et qualitatif.

La collectivité s'engage à remplir les objectifs fixés par la convention et faire connaître au GIP-DSU toute partie d'action qui n'aurait pu être réalisée, ainsi que de faciliter le contrôle par le GIP-DSU de la réalisation des actions notamment par l'accès à tous les documents administratifs et comptables.

*délibéré page suivante*

**Après avis de la commission Sport - Culture - Animation du 8 mars 2024 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 18 mars 2024, il vous appartient de bien vouloir :**

1. Autoriser M. le Maire à solliciter la subvention consentie par le GIP-DSU de l'agglomération de Pau pour le « Projet Académie d'Éloquence » d'un montant de 40 000 €, répartis comme suit : 30 000 € pour le parcours intensif et 10 000 € pour le parcours scolaire, porté par la Direction Culture, au budget de la Ville de Pau, chapitre 74, fonction 3115, article 7478 ;

2. Autoriser M. le Maire à signer les conventions afférentes.

Ne prennent pas part au vote : Mme Josy POUEYTO, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Régis LAURAND

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Maire  
François BAYROU